



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 septembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du développement social

Septième session

Bangkok et en ligne, 6-8 septembre 2022

Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa septième session

I. Questions portées à l'attention de la Commission

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité du développement social, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique :

Décision 1

Le Comité prie le secrétariat de promouvoir sa plateforme régionale en ligne sur la protection sociale et de mener des activités visant à dresser un état des lieux à l'échelon régional afin d'aider les membres et les membres associés de la Commission à progresser plus rapidement dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, les membres et les membres associés sont invités à répondre à la brève enquête initiale concernant le Plan d'action.

Décision 2

Le Comité prie le secrétariat d'étudier les mécanismes et les moyens qui sont le plus à même d'aider les membres et les membres associés de la Commission qui le souhaitent à renforcer la mise en œuvre et le suivi des résultats de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, en tenant compte de la participation, le cas échéant, des organisations de la société civile et des organisations de personnes âgées opérant aux niveaux régional et sous-régional en Asie et dans le Pacifique¹.

Décision 3

Le Comité demande aux membres et aux membres associés de la Commission de renforcer les réseaux existants de coordonnateurs(trices) nationaux(ales) pour les questions relatives au vieillissement et de fournir au secrétariat, à titre volontaire, des points d'information réguliers sur les politiques, les plans d'action et les cadres de suivi relatifs au vieillissement de la population afin de faciliter la mise en commun des expériences et des connaissances au niveau régional.

¹ ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3 et ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3/Add.1.

Décision 4

Prenant note des préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), qui se tiendra à Jakarta et en ligne du 19 au 21 octobre 2022, le Comité invite tous les membres et les membres associés de la Commission à participer activement à la Réunion.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

2. Le Comité a tenu sa septième session à Bangkok et en ligne du 6 au 8 septembre 2022. La session a été ouverte par M. Chuti Krairiksh, Ministre du développement social et de la sécurité humaine de la Thaïlande, la Secrétaire exécutive et la Présidente de la septième session du Comité.

B. Participation

3. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission ci-après étaient présents : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Nauru ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; République populaire démocratique de Corée ; Thaïlande ; Timor-Leste et Türkiye.

4. Un(e) représentant(e) du Bureau de la coordination des activités de développement du Secrétariat était présent(e) à la session.

5. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient représentés : Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation internationale du Travail ; Programme alimentaire mondial ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Union internationale des télécommunications.

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque asiatique de développement ; Commission économique eurasiennne ; Organisation de coopération économique.

7. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient également représentés : Asia-Pacific Development Center on Disability ; Babushka Adoption Charitable Foundation (Kirghizistan) ; Confédération syndicale internationale ; Development, Welfare and Research Foundation ; Fédération internationale des travailleurs sociaux ; Foundation for Older Persons' Development ; Gramin Vikas Vigyan Samiti ; HelpAge International ; Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est ; International Federation on Ageing ; International Human Rights Observer Pakistan (IHRO) ; Pacific Disability Forum ; Philippine Institute for Development Studies ; Salesian Missions, Inc. ; South Asian Disability Forum ; Tsao Foundation ; Zhongshan Vocational College.

8. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Bureau a examiné les accréditations des représentant(e)s des États membres et en a rendu compte au Comité. Les accréditations de 25 États membres étaient en bonne et due forme. Le Bureau a décidé de reporter, à cette septième session du Comité, toute décision relative à l'accréditation des représentant(e)s du

Myanmar jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur la représentation du Myanmar, conformément à sa résolution 396 (V) du 14 décembre 1950, et prenant acte du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

9. Le Comité a pris note du rapport oral du Bureau sur les accréditations.

C. Élection du Bureau

10. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Présidente : M^{me} Ariunzaya Ayush (Mongolie)

Vice-Président(e)s : M. Boros Samheng (Cambodge)
M^{me} Suzilah Mohd Sidek (Malaisie)

D. Ordre du jour

11. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Stratégies visant à constituer une main-d'œuvre en bonne santé, protégée et productive en Asie et dans le Pacifique.
3. Stratégies de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.
4. Suivi des résultats de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.
5. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session.

III. Compte rendu des travaux

12. Les débats tenus pendant la session ont été synthétisés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CSD/2022/1	Stratégies visant à constituer une main-d'œuvre en bonne santé, protégée et productive en Asie et dans le Pacifique	2
ESCAP/CSD/2022/2	Mesures régionales visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique	3
ESCAP/CSD/2022/3	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	4
ESCAP/CSD/2022/4	Examen de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	5
ESCAP/CSD/2022/5	Rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa septième session	
ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3/Add.1	Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique	4
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CSD/2022/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CSD/2022/L.2	Projet de rapport	7
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/events/2022/committee-social-development-seventh-session	Information for participants	
www.unescap.org/events/2022/committee-social-development-seventh-session	List of participants	
www.unescap.org/events/2022/committee-social-development-seventh-session	Tentative programme	

Annexe II

Compte rendu des travaux

I. Introduction

1. Le compte rendu des travaux présente une synthèse des échanges et des débats tenus lors de la septième session du Comité du développement social.

II. Résumé des débats

A. Stratégies visant à constituer une main-d'œuvre en bonne santé, protégée et productive en Asie et dans le Pacifique (point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les stratégies visant à constituer une main-d'œuvre en bonne santé, protégée et productive en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CSD/2022/1).

3. Le Comité a entendu un discours liminaire de M. Dean Karlan, professeur d'économie et de finance à la Kellogg School of Management de l'Université Northwestern, et Président et Fondateur de Innovations for Poverty Action.

4. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Indonésie ; Philippines.

5. La représentante de l'Organisation internationale du Travail a fait une déclaration.

6. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales ci-après ont fait une déclaration : Confédération syndicale internationale (Asie-Pacifique) ; Development, Welfare and Research Foundation ; South Asian Disability Forum.

7. Le Comité a félicité le secrétariat de s'intéresser en temps voulu aux problématiques liées à la main-d'œuvre, estimant qu'il importait de constituer une main-d'œuvre en bonne santé, productive et protégée, et qu'il était par ailleurs essentiel de faire en sorte que la main-d'œuvre soit adaptable et résiliente pour mieux répondre aux enjeux actuels liés au vieillissement de la population, à la transition numérique et aux migrations. À cet égard, l'accent a été mis sur l'importance de la protection sociale et des soins de santé pour tous, ainsi que sur certaines expériences communes des pays qui ont été amenés à adopter de nouvelles politiques lors de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

8. Les participant(e)s ont insisté sur la nécessité de créer davantage d'emplois décents, sur l'importance de se doter de politiques actives du marché du travail pour les travailleurs des secteurs formel et informel, et sur la nécessité de proposer à ces personnes des activités de formation aux compétences professionnelles et techniques ainsi que de leur donner accès au crédit, aux subventions en espèces et aux programmes de facilitation de l'emploi. Plusieurs représentant(e)s ont souligné l'importance des programmes d'actualisation et de perfectionnement des compétences, une attention particulière devant être accordée aux groupes de population en situation vulnérable, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les

personnes âgées et les travailleurs déplacés, ainsi que des mesures visant à protéger les droits des travailleurs migrants dans les pays de destination.

9. À titre d'exemple, plusieurs représentant(e)s ont mentionné certaines des mesures prises par leur pays pour stabiliser l'emploi et la demande globale, expliquant notamment les possibilités offertes par les technologies numériques avaient permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de protection sociale et la fourniture des prestations.

10. Des représentant(e)s d'organisations internationales et non gouvernementales ont rappelé que de nombreux pays de la région connaissaient des difficultés, faute de suffisamment d'emplois décents, de protection sociale et de dialogue social. On a souligné qu'il était fondamental d'investir dans des institutions du marché du travail efficaces, de garantir les droits fondamentaux des travailleurs et de mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail.

11. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont fait valoir qu'il fallait mettre l'accent sur l'inclusion dans la promotion de l'emploi décent, en particulier pour les personnes âgées et les personnes handicapées, afin de réduire les inégalités et de combler les insuffisances dans l'accès aux technologies numériques et à la protection sociale.

B. Stratégies de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les mesures régionales visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CSD/2022/2).

13. Un débat de haut niveau a été organisé sur les initiatives nationales visant à mettre en œuvre le Plan d'action. Le débat a fait intervenir M^{me} Ariunzaya Ayush, Cheffe de cabinet et Conseillère principale auprès du bureau du Premier Ministre de Mongolie ; M. Boros Samheng, Ministre, délégation auprès du Premier Ministre et Secrétaire d'État au Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réinsertion des jeunes (Cambodge) ; M^{me} Celia Reyes, ancienne Présidente de l'Institut philippin d'études sur le développement (Philippines) et M^{me} Catherine Haswell, Coordinatrice résidente des Nations Unies aux Maldives.

14. Les échanges ont porté sur les moyens d'améliorer la coordination institutionnelle et les mécanismes d'exécution pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action, dans le but de renforcer les systèmes de protection sociale. Les participant(e)s ont mis en avant l'impact qu'avait eu l'expansion des régimes de protection sociale sur la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résilience socioéconomique des populations, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le rôle complémentaire que jouaient les régimes contributifs et non contributifs pour assurer une couverture universelle a été souligné et des cadres institutionnels et réglementaires efficaces avaient également contribué à consolider les systèmes de protection sociale. Les participant(e)s au débat ont également insisté sur la nécessité d'adapter les systèmes de protection sociale au contexte des pays et aux défis qui leur sont propres – qu'il s'agisse des catastrophes liées aux changements climatiques, du vieillissement de la population ou de la topographie de tel ou tel pays. On a également indiqué qu'il fallait trouver des mécanismes de financement durables pour faire bénéficier les plus défavorisés des dispositifs de protection sociale.

15. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Indonésie ; Japon ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; République de Corée ; Timor-Leste.

16. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales ci-après ont fait une déclaration : Development, Welfare and Research Foundation ; Fédération internationale des travailleurs sociaux ; Pacific Disability Forum.

17. Le Comité a réaffirmé son attachement au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique et souligné l'importance d'accélérer sa mise en œuvre pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes bénéficient d'une protection sociale dans la région. À cet égard, plusieurs représentant(e)s ont félicité le secrétariat pour son travail sur la protection sociale et le soutien apporté à la mise en œuvre du Plan d'action. Un(e) représentant(e) a également remercié le secrétariat d'avoir mis au point la Boîte à outils de la protection sociale.

18. L'importance de la protection sociale, qui permettait d'amortir les effets négatifs des chocs socioéconomiques, a été soulignée. Les progrès réalisés par les pays en matière d'élargissement de la protection sociale dans la région, notamment pendant la pandémie de COVID-19, ont également été notés. Des exemples d'initiatives nationales visant à élargir la couverture des régimes de protection sociale, qu'ils soient contributifs ou non contributifs, ont été partagés. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué que la mise en place de nouveaux régimes de retraite contributifs constituait une étape vers la promotion d'un système de protection sociale plus complet.

19. Il fallait faire davantage pour renforcer les systèmes de protection sociale dans la région, bien que les niveaux élevés d'informalité sur le marché du travail, le vieillissement de la population, la marge de manœuvre budgétaire limitée et le manque de coordination posent un certain nombre de difficultés. Des mesures visant à améliorer la coordination et les systèmes administratifs ainsi que les systèmes de gestion des données ont également été signalées. Plusieurs représentant(e)s ont indiqué qu'il était fondamental de disposer de données socioéconomiques exactes et actualisées pour faire en sorte que la prestation de services et le suivi soient plus efficaces.

20. Des représentant(e)s des organismes et organes du système des Nations Unies ont reconnu l'importance que revêtait le Plan d'action, qui constituait un cadre permettant de galvaniser les efforts visant à renforcer la protection sociale. Ils (elles) ont souligné l'importance d'investir dans la protection sociale, notamment dans une protection sociale à même de faire face aux chocs, pour réduire la pauvreté et les inégalités, tout en renforçant la résilience des groupes de population laissés pour compte. Un(e) représentant(e) a salué l'étroite collaboration établie avec le secrétariat pour dresser le bilan national des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action par l'intermédiaire d'une enquête initiale à l'échelle régionale.

21. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont souligné qu'il était utile d'investir dans des systèmes de protection sociale inclusifs qui tiennent compte des groupes de population en situation de vulnérabilité, tels que les personnes âgées et les personnes handicapées, et de veiller à ce que les droits humains soient respectés pour tous. Transformer les systèmes de protection sociale pour privilégier l'aspect préventif plutôt que l'aspect réactif serait donc une mesure importante.

C. Suivi des résultats de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (point 4 de l'ordre du jour)

22. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CSD/2022/3) et du document final de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le quatrième cycle régional d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, intitulé « Accélérer la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement pour bâtir une société durable pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/MIPAA/IGM.3/2022/3/Add.1).

23. Une table ronde a été organisée sur l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique. Les intervenantes et intervenants ci-après étaient présents : M^{me} Aishath Mohamed Didi, Ministre de l'égalité des sexes, de la famille et des services sociaux des Maldives ; M^{me} Mary Ann Tsao, Présidente et Directrice fondatrice de la Fondation Tsao (Singapour) ; M^{me} Alana Officer, Cheffe de l'unité Changement démographique et vieillissement en bonne santé du Département des populations en meilleure santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

24. Les participant(e)s à la table ronde ont insisté sur le rôle important que jouaient les plans d'action nationaux pour donner effet au Plan d'action de Madrid, estimant qu'il serait bon d'adopter une démarche à l'échelle de l'ensemble de la société. Il importait de forger des alliances entre les États membres, la société civile, le monde universitaire et les collectivités locales pour faciliter la conception et la mise en œuvre des politiques et les rendre plus efficaces. Les participant(e)s ont indiqué que la sécurité des revenus et les systèmes de santé et de soins intégrés étaient essentiels pour permettre aux personnes âgées de vivre dans la dignité. Le rôle des organisations de la société civile a été souligné – elles permettaient de fournir des services aux personnes âgées et de veiller à leur participation à l'élaboration et au suivi des politiques. On a fait remarquer que la fracture numérique entre les générations était un obstacle important qui empêchait les personnes âgées d'avoir accès aux services, raison pour laquelle il fallait mettre en place des activités de soutien et de formation à l'utilisation des technologies. Il était fondamental de collecter, d'analyser et de diffuser des données – ventilées par sexe, âge et autres caractéristiques – et la collecte des données ne devait pas être fonction de l'âge. Les participant(e)s ont appelé la société civile et les États membres à travailler ensemble pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.

25. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations ou communiqué des exposés écrits : Bangladesh ; Cambodge ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Malaisie ; Maldives ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Timor-Leste.

26. Les représentant(e)s des organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations : Development, Welfare and Research Foundation ; Foundation for Older Persons' Development ; Gramin Vikas Vigyan Samiti ; Institut de recherche économique de l'ASEAN et d'Asie de l'Est ; International Federation on Ageing.

27. Les représentant(e)s ont évoqué la situation de plusieurs pays qui connaissaient un vieillissement rapide de la population, rappelé les facteurs qui nuisaient à un vieillissement en bonne santé, et fait état des politiques et plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action de Madrid. Les politiques devaient tenir compte des vulnérabilités potentielles des personnes âgées, telles que l'isolement social accru et l'âgisme, sans oublier les vulnérabilités particulières des femmes âgées. On a fait valoir qu'il était important de recueillir des données actualisées et ventilées pour concevoir des politiques fondées sur des éléments factuels.

28. Les participant(e)s ont fait état de plusieurs bonnes pratiques en matière de sécurité des revenus et de participation des personnes âgées à la société, à savoir : la mise en place de systèmes de pension de retraite complets avec des régimes sociaux et contributifs ; la participation des personnes âgées à des activités génératrices de revenus ; le bénévolat intergénérationnel ; l'élaboration d'une législation de lutte contre la discrimination ; la création d'emplois et l'évolution de la culture du travail ; l'offre de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en matière d'informatique.

29. Certaines bonnes pratiques visant à améliorer l'accès des personnes âgées aux soins de santé, telles que la gratuité de l'assurance maladie ou des traitements, ont été évoquées, ainsi que des mesures visant à protéger la santé des personnes âgées pendant la pandémie de COVID-19, notamment la vaccination universelle ainsi que la fourniture de soins de longue durée de qualité et le maintien à domicile des personnes âgées. Le rôle essentiel de la société civile dans la mise en œuvre des politiques relatives au vieillissement a été souligné, l'accent ayant été mis sur les communautés sans discrimination d'âge, la prise en charge communautaire et les services de proximité, et les villes adaptées aux personnes âgées.

30. Les représentant(e)s, estimant qu'il était important de prendre part à la coopération régionale et à la transmission du savoir entre pairs dans la conception des politiques sur le vieillissement, avaient l'intention d'agir dans ce sens et ont indiqué que la société civile devait être associée à cette démarche. Dans ce contexte, les représentant(e)s ont remercié la Commission d'avoir organisé des activités de coopération technique et le secrétariat d'avoir fourni des données et des outils pour faciliter la conception de politiques relatives au vieillissement.

31. Des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales ont mentionné certaines des difficultés auxquelles étaient confrontées les personnes âgées – notamment l'âgisme, l'analphabétisme, l'insuffisance des compétences numériques et l'accès limité aux services de soins de santé, en particulier pour les femmes âgées. Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre des politiques relatives au vieillissement étant clair, on a insisté sur le fait qu'il fallait développer la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les pouvoirs publics et la société civile à l'intérieur des pays et entre les pays.

D. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique (point 5 de l'ordre du jour)

32. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Examen de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/CSD/2022/4).

33. Les représentantes et représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Malaisie ; Maldives ; Pakistan ; République de Corée ; Timor-Leste.

34. Les organisations non gouvernementales et autres organismes ci-après étaient également représentés : Asia-Pacific Development Center on Disability ; Development, Welfare and Research Foundation ; Pacific Disability Forum ; South Asian Disability Forum.

35. Le Comité a réaffirmé son engagement à défendre les droits des personnes handicapées en promouvant la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'harmonisation des législations et des politiques nationales afin qu'elles soient conformes à la Convention.

36. Le Comité a également exprimé son engagement à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

37. L'importance d'une participation véritable et effective des personnes handicapées et des organisations qui les représentent à la prise de décision a été reconnue. Les efforts visant à établir des partenariats avec des organisations de la société civile, y compris des organisations de personnes handicapées, pour mettre en œuvre des programmes de développement incluant le handicap ont été soulignés.

38. Les personnes handicapées étaient encore confrontées à des obstacles, qui les empêchaient d'être pleinement intégrées à la société ; les représentant(e)s ont fait part de mesures visant à améliorer l'accès dans plusieurs secteurs, notamment l'éducation, l'emploi, la réduction des risques de catastrophe, la santé et l'accessibilité de l'environnement physique, les transports publics et l'information et la communication. L'importance de la protection sociale, de l'identification et de l'intervention précoces ainsi que de la réadaptation et des soins à base communautaire a été soulignée. Les besoins distincts des femmes handicapées ont également été reconnus et des programmes visant à favoriser l'égalité des sexes ont été décrits.

39. L'importance d'inclure les personnes handicapées pour atteindre les objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté a été soulignée. La nécessité de disposer de données sur le handicap pour éclairer l'élaboration des politiques, notamment en utilisant le bref questionnaire du Groupe de Washington sur les situations de handicap, a également été soulignée.

40. Le (la) représentant(e) de l'Indonésie a invité tous les membres et membres associés à participer à la prochaine Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), qui sera accueillie par son Gouvernement et se tiendra à Jakarta et en ligne du 19 au 21 octobre 2022. Le Comité a pris note des préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau et encouragé tous les membres et membres associés à y participer activement. Le (la) représentant(e) de la République islamique d'Iran a indiqué que son Gouvernement respectait le consensus atteint par les États membres sur le projet de document final, à savoir la déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes

handicapées (2023-2032), mais signalé qu'il se dissociait des paragraphes 4 et 16 e) de ce document.

41. Des représentant(e)s d'organisations de personnes handicapées et d'organisations non gouvernementales ont exprimé leur soutien à la Réunion intergouvernementale de haut niveau et à ses objectifs, qui consistent notamment à tracer la nouvelle voie d'un développement incluant le handicap au cours de la prochaine décennie. Ils (elle) ont insisté sur les enjeux liés à la participation effective des personnes handicapées à la prise de décision, qui était un élément important, et indiqué qu'il fallait travailler dans le sens d'une meilleure inclusion et accessibilité. Ce faisant, ils (elles) ont partagé les bonnes pratiques ayant conduit à l'adoption de cadres sous-régionaux sur le développement tenant compte du handicap.

E. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

42. Aucune déclaration n'a été faite au titre de ce point.

F. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session (point 7 de l'ordre du jour)

43. Le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa septième session le 8 septembre 2022.
